



MINISTERE DES FINANCES ET DU  
BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

**INSTRUCTION**

N° : 756-MFB/SG/DGI  
Objet : Guide de Remboursement de  
Crédit de TVA (RCTVA)  
Origine : DRCF/SACR  
Date : 01 SEPT 2016  
Destinataires : Tous instructeurs RCTVA

Le nouveau guide de Remboursement de Crédit de TVA (RCTVA) récemment adopté, constitue un outil de travail pour les acteurs, en matière d'instruction de demande de RCTVA.

Certes, c'est un simple guide qui ne peut pas prendre la place d'un Code Général des Impôts (CGI), mais son adoption marque la volonté de l'Administration Fiscale d'avancer dans la culture d'Administration de Service.

A ce titre, l'application effective des points cités dans ce guide revêt d'un caractère obligatoire, et ce, à compter des demandes déposées à partir du mois de septembre 2016.

Comme dans toutes les approches par analyse risque, le principe de contrôle a posteriori, édicté par le CGI, reste toujours une possibilité pour l'Administration Fiscale, pour pallier les risques de restitution infondée.

Chaque responsable à son niveau respectif, doit veiller à l'application de ce guide



LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS

RAZAFINDRAKOTO Iouri Garisse  
Inspecteur des Impôts